



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 8 février 2019

Signature du Contrat d'Objectifs Emploi Formation (COEF)
**Emploi et attractivité économique : la région Auvergne-Rhône-Alpes mise sur
les industries de santé**

Le Leem a signé, vendredi 8 février 2019, avec les représentants des industries de santé¹ et les partenaires de l'État en région², le Contrat d'Objectifs Emploi Formation (COEF) des industries de santé. Un engagement de 4 ans (2019 – 2022) en faveur de l'emploi et de la formation pour soutenir le développement économique des entreprises de santé dans la région et sécuriser les parcours professionnels de leurs salariés. La signature du COEF s'est déroulée lors du 23^{ème} Mondial des Métiers, à Lyon.

Avec 1 247 entreprises de santé représentant près de 39 200 salariés, dont 16 541 pour les entreprises du médicament, la filière des industries de santé constitue un secteur stratégique pour l'emploi et le développement économique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Terre d'innovation avec des collaborations fortes entre industrie, formation et recherche, la région est le deuxième bassin d'emplois pour la filière santé en France derrière l'Île-de-France.

Anticiper les besoins en compétences pour accompagner la transformation des métiers

Transformation digitale, développement des biotechnologies, renforcement de la recherche clinique, accentuation des exigences réglementaires... Dans un contexte de profondes évolutions technologiques et organisationnelles, le Contrat d'Objectifs Emploi Formation (COEF) revêt une importance majeure en termes d'emplois, de formation des salariés, et d'insertion des nouveaux talents. Il est porteur d'une quarantaine d'actions concrètes pour renforcer l'attractivité et la lisibilité du secteur et de ses métiers, anticiper et accompagner la transformation des métiers en adaptant l'offre de formation initiale et continue, maintenir les compétences sur le territoire mais aussi faciliter les passerelles vers les métiers qui recrutent.

¹ Le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales), le SIDIV (Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro), Le SIMV (Syndicat de l'Industrie du Médicament et diagnostic Vétérinaire) et leurs OPCA, et le pôle de compétitivité régional Lyonbiopôle.

² La DIRECCTE, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Emploi et les rectorats des académies de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand.

« La signature aujourd’hui du Contrat d’Objectifs Emploi Formation constitue un enjeu majeur du développement économique et social de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour les industries de santé. Cette démarche collective est portée par un triple objectif : renforcer l’attractivité de notre secteur, soutenir les défis RH de nos entreprises et assurer une meilleure adéquation entre les besoins et les offres de formation. Ces objectifs s’inscrivent dans une ambition plus large : l’accès rapide des patients dans les territoires aux innovations thérapeutiques. » **Pascal Le Guyader, directeur des affaires sociales et industrielles du Leem**

Les 6 axes du COEF :

Axe 1 : Observer pour mieux anticiper et mieux communiquer

Axe 2 : Adapter les industries de santé aux mutations économiques

Axe 3 : Former aux métiers et aux évolutions de demain : transformation digitale (dont la robotisation), biotechnologie, renforcement de la réglementation

Axe 4 : Faciliter l’accès à l’emploi en lien avec les besoins en compétences des industries de santé

Axe 5 : Développer l’attractivité des métiers des industries de santé

Axe 6 : Renforcer le dialogue social et la culture de prévention des risques professionnels

Retrouvez toutes les dernières informations sur : www.leem.org/espace-presse

Contacts presse :

Stéphanie BOU - tél : 01 45 03 88 38 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE – tél : 01 45 03 88 87 – email : vpautre@leem.org